

Electricité : l'équation tarifaire et budgétaire se complique

ÉNERGIE

Le régulateur de l'énergie (CRE) anticipe une hausse du coût d'acheminement de l'électricité de 10 % dès l'an prochain.

Ce qui resserre sérieusement les options fiscales du gouvernement sur l'énergie.

Sharon Wajsbrot

C'est inédit et cela risque de compliquer encore l'équation budgétaire du gouvernement. Dans un communiqué publié jeudi, le régulateur de l'énergie (CRE) esquisse une trajectoire de hausse des tarifs de transport et de distribution de l'électricité de 10 % dès l'année prochaine.

Ce niveau inédit reflète l'effort majeur d'investissement annoncé dans les réseaux électriques en France et devrait tirer logiquement les factures des consommateurs à la hausse en 2025.

Des investissements dans les infrastructures

Enedis et RTE annoncent une centaine de milliards d'euros à déployer dans leurs infrastructures électriques dans les années à venir afin de les moderniser et de les renforcer pour accompagner le déploiement des énergies renouvelables, des bornes de recharges électriques, des projets de décarbonation ou encore la construction des nouvelles centrales nucléaires.

Concrètement, cette hausse des tarifs de transport et de distribution devrait entraîner une hausse de la facture pour les 20 millions de ménages qui bénéficient du tarif réglementé, de l'ordre de 3 à 4 % en août 2025. Sauf que le régulateur ouvre la porte à une mise en œuvre de cette revalorisation du tarif de transport et de distribution de façon anticipée, dès le mois de février prochain, soit en même temps que la

hausse des taxes sur l'électricité envisagée par le gouvernement...

Ceci afin d'éviter un nouveau yo-yo des prix pour les consommateurs. « Les prix de gros de l'électricité sont en très forte baisse par rapport à 2024 et les consommateurs aux tarifs réglementés de vente ou indexés à ceux-ci devraient voir le prix de leur électricité diminuer au 1^{er} février 2025. Anticiper l'évolution d'août 2025 à février 2025 permettrait d'éviter des mouvements de sens opposés à six mois d'intervalle », plaide la CRE.

Limitier l'impôt de l'accise sur l'électricité

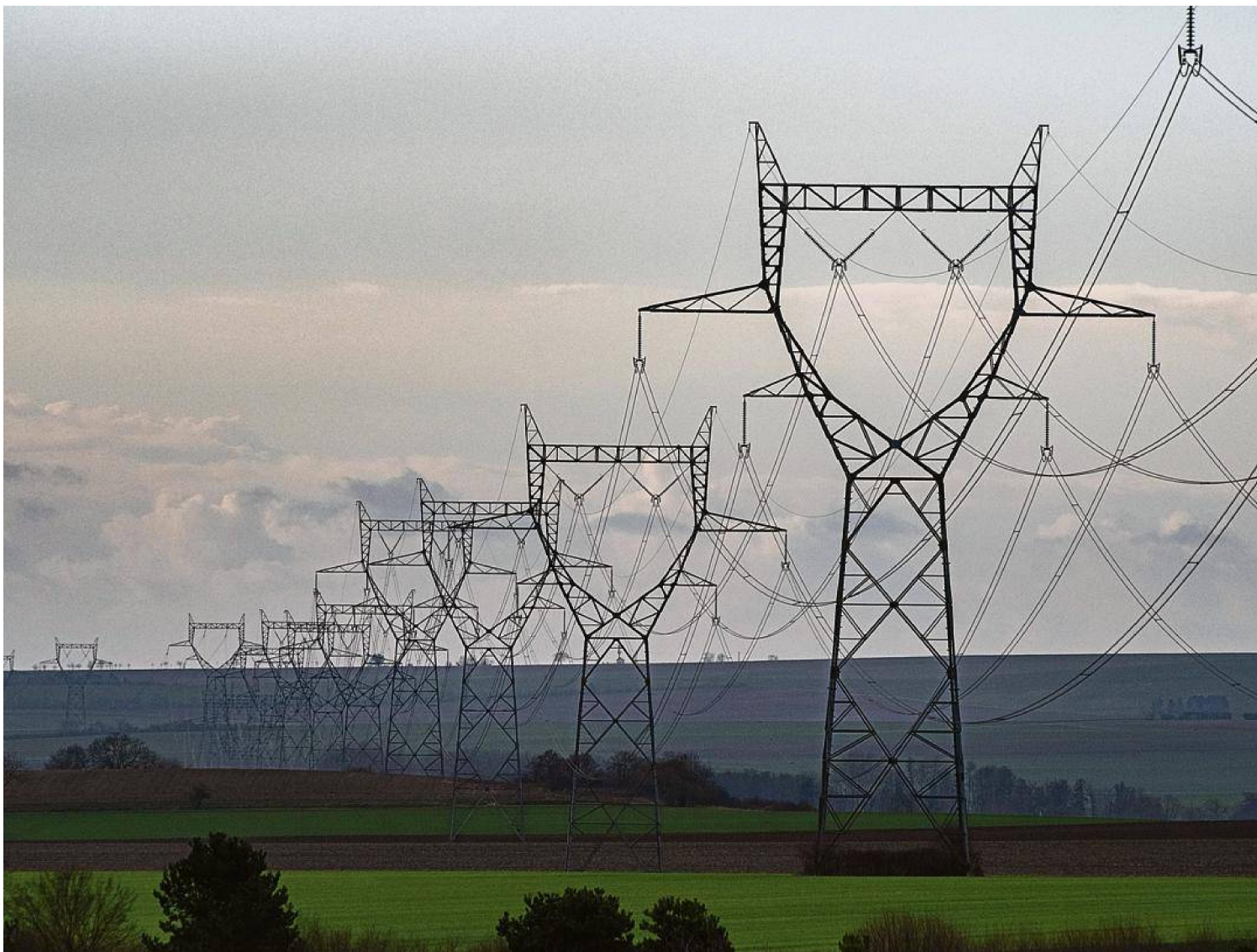
Cette hausse des coûts de transport et de distribution par anticipation répondrait aussi aux demandes des gestionnaires de réseaux qui, compte tenu de la crise de l'énergie, accumulent des montants à régulariser très conséquents. C'est surtout le cas d'Enedis dont le compte de régularisation culmine à 3,5 milliards d'euros.

Pour le gouvernement qui a promis de préserver la baisse de 10 % de la facture d'électricité des Français en février prochain, déjà annoncée par le précédent gouvernement, cette option limite les marges de manœuvre sur le plan fiscal.

Selon les calculs de la CRE, cette baisse de la facture de 10 % est toujours tenable en cas de mise en œuvre anticipée de la hausse du tarif de transport, à la condition de limiter l'impôt de l'accise sur l'électricité à un niveau de 32 à 35 euros le mégawattheure (aux prix de l'électricité actuels sur les marchés de gros). Or, pour renflouer les finances publiques, le gouvernement envisage de plus que doubler l'accise sur l'électricité pour la porter à plus de 40 euros le mégawattheure, voire 50 euros. Le sujet n'est pas tranché et fait débat au sein du gouvernement.

Des taxes qui doivent progresser

Récemment, la ministre de la Transition écologique et de l'Energie, Agnès Pannier-Runacher, a plaidé



Des investissements massifs sont annoncés par Enedis et RTE. Photo Mario Fourmy/Sipa

au contraire pour limiter la hausse des taxes sur l'électricité et renforcer celles sur le gaz, plus émetteur en CO₂. Le ministre du Budget, Laurent Saint-Martin, y est ouvertement opposé.

Dans cette bataille, la CRE milite de son côté pour éviter une flambée des taxes sur l'électricité : « Il faut être vigilant sur le niveau de taxation de l'électricité. Notre stratégie de décarbonation suppose que l'électricité reste attractive », note Emmanuelle Wargon, la présidente de la CRE. ■

« Notre stratégie de décarbonation suppose que l'électricité reste attractive. »

EMMANUELLE WARGON
Présidente de la CRE

Ne pas utiliser le compteur Linky pourrait bientôt coûter cher

La Commission de régulation de l'énergie veut imputer les frais de gestion des anciens compteurs mécaniques aux 2 millions de Français qui les utilisent encore.

Matthieu Quiret

Les Français encore récalcitrants au compteur électrique Linky seront bientôt mis à contribution. Ce projet, envisagé de longue date, refait surface dans le calendrier de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). A l'occasion des consultations lancées jeudi autour du futur tarif d'utilisation des réseaux d'électricité (Turpe 7) pour la période 2025-2028, le régulateur juge nécessaire de répercuter le coût de gestion des anciens compteurs à ses utilisateurs.

A ce jour, 2,1 millions d'utilisateurs disposent toujours d'un compteur d'ancienne génération, ce qui engendre des frais pour relever à la main les volumes de consommation, effectuer des contrôles, maintenir la technologie, etc. Ils sont évalués par le régulateur à 135 millions d'euros pour Enedis entre 2025 et 2028.

Au total, le surcoût pour les consommateurs s'élèvera à 41,58 euros par an. Ceci seulement si ces derniers font l'effort d'envoyer au gestionnaire du réseau de distribution d'électricité Enedis leur index de consommation. Sans quoi, la note annuelle pourra atteindre un peu plus de 66 euros par an, en sus de la facture d'électricité. Ces pénalités pourraient être facturées à partir d'août prochain, sous réserve de la validation de la proposition de la CRE.

Le déploiement du compteur connecté s'est achevé officiellement en 2021, il restait alors environ 3,8 millions de foyers non équipés à cette date. D'autres raccords ont depuis eu lieu et aujourd'hui 37,3 millions d'utilisateurs voient leurs relevés effectués automatiquement. La CRE rappelle que Linky a permis de faire des économies de relève, ce qui correspondait au modèle d'affaires de Linky pour financer les plus de 5 milliards d'euros liés au déploiement de ces compteurs en France.

2,1 millions d'utilisateurs disposent toujours d'un compteur d'ancienne génération.

Ce qui engendre des frais évalués à 135 millions d'euros pour Enedis entre 2025 et 2028.

Ces nouvelles pénalités pourraient convaincre une part des derniers mohicans des compteurs mécaniques à se convertir au numérique.

Linky avait connu une première période de déploiement ralenti par la fronde de détracteurs inquiets des émissions de l'appareil ou des risques de récupération des données privées. Une autre part des quelque deux millions de Français non équipés le sont pour des raisons techniques. ■

La baisse de la consommation menace le financement de la transition énergétique

Le décollage de l'électrification se fait largement désirer, alors que des investissements massifs dans la modernisation des réseaux électriques et dans de nouvelles centrales sont sur les rails. Un effet ciseaux qui menace de faire exploser le coût de la transition énergétique.

« Je baisse, j'éteins, je décale : chaque geste compte pour économiser de l'énergie. » Les slogans des spots publicitaires du gouvernement, invitant à modérer sa consommation d'électricité pendant la crise de l'énergie, sont passés dans les mœurs. A tel point que, globalement, la consommation reste très en deçà de son niveau d'avant-crise.

Selon RTE, sans tenir compte des effets météo, les Français consomment environ 8 % de moins par rapport à la période 2014-2019. En atteste le reflux des prix des électrons sur les marchés de gros mais aussi les records d'exportation. Cette année, la France est en piste pour battre son record historique datant de 2002, puisque le cap des 80 TWh fournis à l'étranger devrait être franchi.

A priori, c'est une bonne nou-

velle, tant pour le climat que pour le portefeuille des ménages et des entreprises. Mais cette consommation atone pourrait aussi avoir des conséquences très délétères, avec le risque in fine de voir s'envoler le coût pour les consommateurs des investissements dans la transition énergétique.

L'annonce, jeudi, du bond des coûts d'acheminement d'électricité par le régulateur l'illustre en partie. Une part de cette envolée de 10 % est en effet liée à la chute de revenus d'Enedis qui, pendant les années de crise, a vu la consommation des ménages (et donc ses revenus) baisser. Au total, le distributeur a accumulé 3,5 milliards d'euros d'avance de trésorerie... à régulariser, donc récupérer, aujourd'hui auprès des consommateurs.

Des investissements massifs à porter

En théorie, les investissements massifs dans les infrastructures électriques – pour moderniser des lignes à haute tension de RTE, celles de basse et moyenne tension d'Enedis, construire de nouveaux champs solaires, éoliens et surtout... des réacteurs nucléaires –, devaient être amortis par l'essor de la consommation électrique. Or le

ANALYSE

décollage est plus long que prévu.

La faute aux changements d'époque : les collectivités se sont équipées d'ampoules à LED et la production industrielle, chez les électro-intensifs, n'a pas retrouvé son niveau d'avant-crise. Ou encore à l'attentisme des industriels et des consommateurs de véhicules électriques qui hésitent à investir compte tenu du reflux des prix des combustibles fossiles et... des hésitations des pouvoirs publics à poursuivre le soutien à l'électrification.

Ce scénario n'était pas vraiment dans les plans des pouvoirs publics et il commence à très sérieusement inquiéter EDF, dont la trajectoire financière est intimement liée au niveau des prix de l'électricité.

« Luc Rémont ne cesse d'alerter sur la faiblesse de la consommation », atteste un proche. Cet été déjà, lors de la présentation des résultats du groupe, il alertait sur la chute de la demande de pompes à chaleur, à la suite du coup de rabot sur MaPrimeRénov' et appelait le gouvernement à stabiliser la réglementation. De fait, si le groupe porté par ses ventes d'électricité réalisées traditionnellement avec